



Caution location saisonnière par empreinte CB

Par MarieLulu

Bonjour à tous et bonne année 2022 !

J'ai une question concernant le dépôt de garantie pour une location saisonnière.

Nous avons louer un logement pour lequel nous avons du laisser un dépôt de garantie par empreinte bancaire. Ceci était prévu au contrat de location et nous avons bien signé le reçu de ce dépôt de garantie.

Il n'a pas été fait d'état des lieux d'entrée à notre arrivée. Et pas vraiment d'état des lieux de sortie non plus. Nous avons rendu le logement en très bon état, mis à part 2 verres cassés.

Mais 1 jour après notre départ, la propriétaire nous réclame tout un tas de choses (couette manquante soi-disant, dépassement électrique, etc.). Nous ne voulons pas payer ces demandes qui ne sont pas fondées mais avant de lui répondre nous voulons être surs de savoir ce qu'elle a le droit de faire avec l'empreinte CB et pendant quelle durée?

Merci beaucoup!